

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**
Date de publication : **21/11/2023**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **037**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le **lundi vingt novembre** à 18 heures, le **Conseil Municipal** de cette Commune, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la **Loi**, à **L'Espace Bras d'Or**, sous la **présidence** de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **007-201123**

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation des baux à ferme à conclure avec Mrs GHARBI Enis et SANNER Théophile désignés par le Comité SAFER, Camp de Lambert.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_07-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023



Délibération n° 007-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Matthieu HERMANT rapporte :

Par délibération du 14 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé les baux à ferme à conclure avec les 5 agriculteurs désignés par le comité technique de la SAFER pour exploiter le site agricole communal de Camp de Lambert.

L'un des 5 agriculteurs retenus, Madame Annaig COUGET, a fait savoir à la Commune qu'elle renonçait à son projet et une procédure de désignation d'un nouveau candidat a été engagée par la SAFER en partenariat avec la Commune et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, suite au comité technique de la SAFER réuni le 27 juillet, Messieurs Enis GHARBI et Théophile SANNER ont été retenus pour un projet de maraichage diversifié et d'oléiculture en agriculture biologique.

Cette délibération propose donc d'approuver le bail à ferme à conclure avec les candidats retenus pour une durée de 9 ans renouvelable, au prix de 180 euros par hectare et par an, minoré de 10% eu égard à l'intégration d'une clause environnementale (cahier des charges de l'agriculture biologique), ainsi que :

- Pour les parcelles attribuées à Monsieur Enis GHARBI, une minoration de 5 % liée au passage d'une conduite d'alimentation en eau située entre la parcelle DE237et DE241 entraînant des contraintes de culture de part et d'autre de la conduite, ramenant ainsi le fermage à 153 euros/ha/an, soit un fermage total de 207,22 €/an ;

- Pour les parcelles attribuées à Théophile SANNER, une minoration de 10 % liée au passage d'une conduite d'alimentation en eau située entre la parcelle DE237et DE241 entraînant des contraintes de culture de part et d'autre de la conduite, ramenant ainsi le fermage à 144 euros / ha /an, soit un fermage total de 91,44 €/an ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les délibérations des 29 septembre 2021 et 21 juin 2022, par lesquelles le Conseil Municipal d'Aubagne a approuvé l'acquisition auprès de la SAFER d'un ensemble de biens bâtis et non bâtis situés à Camp de Lambert,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_07-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023



Délibération n° 007-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

VU la délibération du 14 mars 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les baux à ferme à conclure avec les 5 candidats désignés par le comité technique de la SAFER pour l'exploitation du site agricole communal de Camp de Lambert,

CONSIDERANT que suite au désistement de Madame Annaig COUGET, il convient de désigner un nouveau candidat pour l'exploitation du lot 4,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER, les baux à ferme à conclure avec Messieurs Enis GHARBI et Théophile SANNER désignés par le comité technique de la SAFER ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces baux à ferme dont un exemplaire est joint en annexe ainsi que tous documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_07-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023

